

2018-09-10 PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ PIKE RIVER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité Pike River tenue en la salle de l'hôtel de ville lundi, le 10 septembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À cette séance sont présents Mesdames les conseillères Nathalie Dorais, Patricia Rachofsky, Hélène Campbell, Marianne Cardinal et messieurs les conseillers Jean Asnong et Stephan Duquette.

Formant quorum sous la présidence de Martin Bellefroid, maire.
La directrice générale/secrétaire-trésorière, Sonia Côté est aussi présente.

Ouverture de l'assemblée à 19h37

2018-247 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par **Hélène Campbell**,
Appuyé par **Nathalie Dorais**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que l'ordre du jour du 10 septembre 2018 soit adopté et que le point *Affaires nouvelles* reste ouvert.

ADOPTÉ

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences
3. Adoption de l'ordre du jour du 10 septembre 2018
4. Première période de questions (10 minutes)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018
6. Suivi du procès-verbal du 6 août 2018
7. Suivi des dossiers de la MRC Brome Missisquoi
8. ADMINISTRATION
 - a. Modification au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux / AM / projet de règlement #02-0918
 - b. UPA : appui : demande de financement /projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie
 - c. Report de la séance du 1^{er} octobre 2018/ Élections provinciales
 - d. Demande d'extension : travaux entretien TransCanada Pipelines
9. VOIRIE/COURS D'EAU
 - a. Paiement final / labo/ travaux chemin des Rivières
 - b. Requête citoyens/ déneigement / rue Séguin
 - c. AO; lignage
 - d. Demande de nettoyage d'un cours d'eau
 - e. Garage municipal
 - f. Formation M. Gerry Simard : travaux publics et de construction (4 jours)
 - g. Mandat/ capture de castors
 - h. Lettre/ dos-d'âne/ chemin du Moulin
 - i. Lettre déposée et lue / Denise Turcotte
10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

11. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - a. Paiement facture / sorties juillet 2018
 - b. Feu dangereux chez Équipements Agricoles Guillet
12. LOISIRS/CULTURE/MÉDIATHÈQUE
 - a. Compte rendu / Fête Nationale et Mikinak
13. HYGIÈNE DU MILIEU
 - a. Mandat à Sani Eco / centre de tri
 - b. Surcharge de transport NOPAC / matières recyclage
14. FINANCES ET IMMOBILISATION
 - a. Remboursement achat arbres / arbustes
15. BÂTIMENT/HÔTEL DE VILLE
16. Correspondances
17. Rapport des inspecteurs/pour info aux membres du conseil
18. Approbation des salaires versés et à payer
19. Approbation des dépenses incompressibles/ août 2018
20. Adoption des comptes/août 2018
21. Affaires nouvelles
22. Deuxième période de questions/30 minutes
23. Levée de la séance

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

DÉBUT : 19h38 FIN : 20h00

Questions portant sur :

- Dos-d'âne
- Fil luminaire chemin du Moulin
- Arbres morts chemin du Moulin
- Équipements informatiques à la médiathèque
- Vente de garage

2018-248 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2018

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Nathalie Dorais**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire 6 août 2018 soit adopté tel quel et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire la lecture aux membres du Conseil en ayant reçu copie dans les délais.

ADOPTÉ

SUIVI DU PROCÈS VERBAL

Mme Sonia Côté, directrice générale informe les membres du conseil du suivi du procès-verbal du 6 août 2018.

SUIVI DES DOSSIERS DE LA MRC BROME MISSISQUOI

- IHV : branchement complet d'ici 2020-2021
- Compost : collecte sept. / octobre

ADMINISTRATION

2018-249 MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX / AVIS DE MOTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT 02-0918 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 11-0716 INTITULÉ RÈGLEMENT ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal du Québec, je soussigné **Hélène Campbell** donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant à modifier le règlement 11-0716 et antérieurs portant sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Pike River.
CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal du Québec, le responsable de l'accès aux documents de la municipalité délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.
CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal du Québec, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

2018-250 UPA / DEMANDE D'APPUI POUR UN PROJET DE FINANCEMENT DE PROTECTION DE BANDES RIVERAINES DE LA MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT une demande d'appui de la part de l'UPA pour un financement auprès du programme FARR (fonds d'appui au rayonnement des régions de la Montérégie);
CONSIDÉRANT que le projet consiste à une aide financière pour la protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie;
CONSIDÉRANT les objectifs du projet sont :

- Respect généralisé de la bande riveraine par les producteurs agricoles.
- Réalisation d'aménagements en bandes riveraines qui permettront de réduire la pollution de l'eau dans les cours d'eau par les contaminants d'origine agricole.
- Protection et rentabilisation accrues des travaux d'entretien réalisés dans les cours d'eau.
- Élargissement de la zone tampon entre les cours d'eau et les zones cultivées.
- Amélioration des pratiques culturales des producteurs agricoles de la Montérégie.
- Amélioration de la biodiversité des cours d'eau agricoles de la Montérégie
- Amélioration du paysage agricole.
- Favoriser la connectivité entre les milieux naturels.

- Amélioration de la cohésion entre les différents intervenants en agroenvironnement.

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Hélène Campbell**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Pike River donne son appui à la Fédération de l'UPA de la Montérégie pour un projet de protection de bandes riveraines auprès du FARR (fonds d'appui au rayonnement des régions) offert par le MAMOT.

ADOPTÉ

2018-251 REPORT DE L'ENDROIT DE LA SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018 /
MODIFIER RÉSO 2017-374

CONSIDÉRANT la résolution 2017-374 adoptant le calendrier des séances ordinaires de l'année 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution 2017-374 et ceci pour l'endroit où sera la séance du 1^{er} octobre 2018 en raison des élections provinciales et de l'accès à la salle du conseil lors de la tenue des élections;

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,
Appuyé par **Stephan Duquette**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal fera la séance de lundi 1^{er} octobre 2018 dans la salle au sous-sol à l'hôtel de ville à 19h30.

ADOPTÉ

2018-252 DEMANDE CPTAQ / TRANSCANADA PIPELINES / TRAVAUX
D'ENTRETIEN 2019

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par UDA au nom de TransCanada Pipelines pour des travaux à des fins autres que l'agriculture;

CONSIDÉRANT que la demande vise à obtenir une autorisation pour utiliser une partie des lots 5 453 196, 5 453 197 et 5 453 198 pour faire l'inspection d'une portion de la conduite existante et à réaliser l'entretien requis, au besoin;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation est temporaire (1 an);

CONSIDÉRANT que la demande pour une utilisation à des fins autres qu'agricoles représente une aire de travail temporaire totalisant environ 0.8600 hectare;

CONSIDÉRANT que l'endroit des travaux sera remis en état, au besoin;

CONSIDÉRANT que le lieu visé par la demande se situe dans la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, d'espace approprié disponible aux fins visées par la demande;

CONSIDÉRANT que le projet doit faire l'objet d'une autorisation auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que la demande n'impose aucune contrainte supplémentaire aux activités agricoles puisque les distances séparatrices pour les bâtiments d'élevage n'est pas applicable à cet usage;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Nathalie Dorais**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de la municipalité de Pike River appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par l'UDA, au nom de TransCanada Pipelines et recommande à la Commission d'approuver la demande.

ADOPTÉ

VOIRIE/COURS D'EAU

2018-253 PAIEMENT FINAL/ANALYSES /LABO / TRAVAUX CHEMIN DES RIVIÈRES

CONSIDÉRANT la réception d'une facture du laboratoire SNC Lavalin pour le rapport final des analyses des matériaux granulaires suite aux travaux du chemin des Rivières au montant de 804.83 \$ taxes incluses;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Pike River autorise le paiement de l'ordre de 804.83 \$ (taxes incluses) au laboratoire SNC-Lavalin dans les travaux du chemin des Rivières.

ADOPTÉ

2018-254 REQUÊTE CITOYENS / DÉNEIGEMENT RUE SÉGUIN

CONSIDÉRANT le dépôt d'une requête de la part des résidents de la rue Séguin pour continuer le déneigement, mais ceci *sans frais*;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté une politique relative à l'entretien de certains chemins privés ouvert au public;

CONSIDÉRANT que cette politique stipule que selon l'article 70 de La *Loi sur les compétences municipales* permet à toute municipalité locale d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains et que la Municipalité conserve sa discrétion d'imposer une taxe spéciale sur les immeubles du secteur bénéficiant des services d'entretien du chemin;

CONSIDÉRANT que 2 autres chemins (Larochelle et Payant) sur le territoire de la municipalité de Pike River sont des chemins privés et bénéficie de cette politique et que tout chemin privé sur le territoire de Pike River doit être sur la même procédure;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Pike River n'accepte pas la requête tel que déposée formulée : *“de continuer le déneigement de la rue Séguin sans frais”*. Que les occupants et propriétaire du chemin privé soient avisés qu'une nouvelle requête doit être déposée d'ici le 1^{er} octobre 2018 pour que la municipalité déneige ledit chemin et ceci à leur frais ou de prendre eux même entente avec un entrepreneur.

ADOPTÉ

2018-255 DEMANDE DE PRIX POUR LE TRAÇAGE DE LIGNE

CONSIDÉRANT des travaux à prévoir pour le traçage des lignes sur les chemins municipaux;

CONSIDÉRANT une liste de fournisseurs établis par la directrice générale :

Il est proposé par **Hélène Campbell**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal demande aux fournisseurs proposés par la directrice générale un prix au km pour le traçage de lignes (axiale/centrale) et un prix supplémentaire pour les lignes de rives, mais sur la moitié du territoire avec documents conformes pour l'exécution de ces travaux.

* Prix demandé pour le 26 septembre 2018, 12hres.

* Ouverture des propositions à 12h10.

* Choix du fournisseur lors de la séance du 1er octobre 2018.

Avant l'envoi de l'invitation, il y aura visite du territoire par Messieurs Jean Asnong et Martin Bellefroid avec M. Gerry Simard pour indiquer les endroits à faire si nécessaire. Si le besoin n'est pas essentiel, le lignage se fera au printemps 2019.

ADOPTÉ

2018-256 DEMANDE DE NETTOYAGE D'UN COURS D'EAU GALIPEAU BR 1

CONSIDÉRANT une demande de la part de M. Julien Flamez auprès de la MRC Brome Missisquoi pour des travaux d'entretien dans le cours d'eau Galipeau Br.1;

CONSIDÉRANT une visite de notre coordonnateur des travaux publics et cours d'eau M. Gerry Simard le 10 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a glissement de terrain et de la végétation nuisant à l'écoulement des eaux soit de pierres, roches et matières végétales qui obstrue le bon écoulement des eaux;

Il est proposé par **Nathalie Dorais**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Qu'une demande de nettoyage du cours d'eau Galipeau BR1 situé sur les lots 5 452 666 et 5 452 667 et que selon M. Gerry Simard, coordonnateur

travaux publics et cours d'eau est d'avis que des travaux d'entretien semblent nécessaires.

Que la municipalité envoie une demande de travaux d'entretien à la MRC Brome Missisquoi, ainsi que le dépôt au montant de 2 000.00 \$.

Que la répartition des coûts soit répartie au bassin versant.

ADOPTÉ

2018-257 RÉCEPTION DES SOUMISSIONS POUR LA CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions pour la construction du garage municipal le 15 août dernier;

CONSIDÉRANT la réception d'un soumissionnaire soit : **DÉNEXCO** au coût de : 223 458.10 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT le montant de plus 100 000 \$ la municipalité devra retourner en Appel d'offres selon les règles d'attribution des contrats de construction;

Il est proposé par **Hélène Campbell,**

Appuyé par **Jean Asnong,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Pike River rejette la soumission reçue en raison de la procédure non conforme pour un contrat de plus de 100 000 \$. La municipalité procédera en appel d'offres par SEA0.

ADOPTÉ

2018-258 FORMATION GERRY SIMARD / TRAVAUX PUBLICS ET DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT une formation dans le cadre des fonctions de notre employé M. Gerry Simard;

CONSIDÉRANT que cette formation consiste à la sécurité générale spécifique au secteur municipal répondant aux exigences du Code de sécurité pour les travaux de construction et s'adresse à toute personne travaillant sur un chantier de construction (travailleur, gestionnaire, surveillant) doit suivre un cours de sécurité générale et détenir une attestation reconnue par la CNESTT;

CONSIDÉRANT des frais de 300 \$ + taxes pour 4 jours de formation donnée par l'APSAM (Association paritaire pour la santé et la sécurité au travail);

Il est proposé par **Jean Asnong,**

Appuyé par **Stephan Duquette,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise M. Gerry Simard à suivre la formation et de lui défrayer le coût de 300 \$ + taxes et les de transport s'il n'utilise pas la camionnette de la municipalité.

ADOPTÉ

2018-259 MANDAT / CAPTURE DE CASTORS

CONSIDÉRANT un rapport émis par M. Gerry Simard de la situation d’envahissement de castors dans les cours d’eau sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que cette année fût une année record de capture de castors;

CONSIDÉRANT qu’en 2011, une capture massive avait eu lieu et ainsi on a eu un répit;

CONSIDÉRANT que M. Dussault (trappeur) propose de trapper tout le long de la rivière à partir du pont de la 133 jusqu’à l’embouchure de la rivière et ainsi éliminer les castors et détruire pour une période de 4 à 5 ans; il propose un mandat de 800 \$ à 1 200 \$ dépendamment du nombre de visite et capture;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l’unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal donne le mandat à M. Marc Dussault (Mastrap)

ADOPTÉ

2018-260 LETTRE / FERME GASSER / DOS-D’ÂNE

CONSIDÉRANT l’installation de dos-d’âne le 8 août dernier sur le chemin du Moulin pour la sécurité des résidents du secteur;

CONSIDÉRANT une lettre reçue de la part des Fermes Gasser à revoir une nouvelle façon pour réduire la vitesse;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l’unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise l’enlèvement immédiat des dos d’âne sur le chemin du Moulin et de valider si les soumissions reçues pour les dos-d’âne en asphalte sont toujours en vigueur.

ADOPTÉ

2018-261 LETTRE DÉPOSÉE AU CONSEIL POUR LECTURE / DENISE TURCOTTE

CONSIDÉRANT la réception de ladite lettre mentionnant que la résidente Mme Denise Turcotte désire ne pas être taxé pour le déneigement car elle n’habite pas dans sa résidence l’hiver disant que sa maison est non isolée pour les froids;

CONSIDÉRANT qu’il y a de nouveaux éléments dans le dossier et que ceux-ci seront transmis à notre conseiller juridique pour vérification;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Patricia Rachofsky**,

Et résolu à l’unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal remettra la lettre de Mme Denise Turcotte à me Elaine Francis pour analyse et il sera vérifié l'exactitude des dires de M. Chapdelaine du MAMOT.

ADOPTÉ

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Rien à signaler

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

2018-262 PAIEMENT FACTURE : SORTIES / JUILLET 2018 SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES SAINT-ARMAND-PIKE RIVER

ATTENDU la réception de la facture # CRF1800042 de la municipalité de Saint-Armand dans le cadre du service de protection des incendies sur notre territoire;

ATTENDU une facture au montant total de 467.56 \$ pour 4 sorties : 25 juin, 7, 10 et 20 juillet 2018;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # CRF 1800042 au montant de 467.56 \$ à la Municipalité de Saint-Armand pour le service de protection en incendie lors de 4 sorties soit les 25 juin, 7, 10 et 20 juillet 2018 sur notre territoire.

ADOPTÉ

FEU DANGEREUX CHEZ ÉQUIPEMENTS AGRICOLES GUILLET / 23 AOÛT 2018

Le 23 août 2018, un permis a été émis au 503 route 133 pour un feu à ciel ouvert;

Ledit feu a pris des proportions incontrôlables et que des débris de constructions fût brûlés et ceci, étant interdit;

En raison de la gravité du feu, les pompiers ont été appelés sur les lieux par Martin Bellefroid, maire pour éteindre le feu;

M. Bellefroid a immédiatement interdit le personnel de la municipalité à délivrer des permis à cet endroit;

Il sera revu l'émission des permis de feu et une visite du directeur des incendies sera exigée.

LOISIRS/CULTURE/MÉDIATHÈQUE

Compte rendu de la Fête Nationale rassemblée

2018-263 LETTRE DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ

Il est proposé par **Hélène Campbell,**
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

D'envoyer une lettre de félicitations au comité organisateur de la fête nationale rassemblée

ADOPTÉ

HYGIÈNE DU MILIEU

2018-264 MANDAT AVEC SANI-ÉCO / MATIÈRES RECYLABLES

CONSIDÉRANT la crise actuelle qui touche la valorisation des matières recyclables et la fermeture de Récupération 2000 inc;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir le service municipal pour les citoyens sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Pike River et l'urgence de prévoir des alternatives pour le traitement des matières recyclables;

Il est proposé par **Hélène Campbell,**
Appuyé par **Nathalie Dorais,**
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal mandate SANI-ECO pour effectuer le traitement des matières recyclables :

- * Au coût de 70 \$ par tonne métrique, à compter du 13 août 2018, et ce, jusqu'au 31 octobre 2018.
- * Au coût de 95 \$ par tonne métrique, à compter du 1^{er} novembre 2018, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

ADOPTÉ

2018-265 CONTRAT COLLECTE RECYCLAGE / AUGMENTATION TRANSPORT VERS GRANBY

CONSIDÉRANT des frais supplémentaires pour le transport de la collecte des matières recyclables, et ceci vers le centre de tri SANI ECO à Granby;

CONSIDÉRANT une distance de plus de 1 hre aller-retour; (125 \$/h)

Il est proposé par **Marianne Cardinal,**
Appuyé par **Patricia Rachofsky,**
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise le paiement des frais supplémentaires dû au transport des matières recyclage vers le centre de tri Sani Éco à Granby au lieu de Cowansville tel qu'entendu avec M. Marc Vallée (résol 2018-236).

ADOPTÉ

FINANCES ET IMMOBILISATIONS

2018-266 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT / ACHAT ARBRES OU ARBUSTES

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a proposé à ses citoyens de faire l'achat d'arbustes ou d'arbres et qu'avec preuve d'achat (facture) un remboursement leur sera accordé de 25 \$ par propriété;

CONSIDÉRANT la réception de factures de :

- Hélène Bellefroid, 1283 rang des Ducharme / 25 \$
- Nathalie Guillemette, 1683 route 133 / 25 \$
- Patrick Lanoue, 439 route 133 / 25 \$
- Marc Langlois, 633A route 202 / 25 \$
- Radiateur Pike River, 633 route 202 / 25 \$

Il est proposé par **Patricia Rachofsky**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à émettre un chèque à chacun des propriétaires ci-haut listés.

ADOPTÉ

BÂTIMENT : HÔTEL DE VILLE

Rien à signaler

CORRESPONDANCES

Une liste est déposée au conseil pour information de la correspondance reçue au cours du mois d'août 2018.

Une lettre de félicitations sera envoyée au comité de Pikeriverains en action pour l'organisation de la fête Mikinak

RAPPORTS DES INSPECTEURS

Dépôt et analyse des rapports d'inspection de M. Gérard Simard et la firme GESTIM aux membres du conseil municipal seulement.

2018-267 ADOPTION DES SALAIRES VERSÉS MOIS D'AOÛT 2018

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Hélène Campbell**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise les salaires versés et a payé la somme de 9 151.60 \$ et ceci pour le mois d'août 2018

ADOPTÉ

2018-268 APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DU MOIS D'AOÛT 2018

Martin Bellefroid	971.25 \$
Nathalie Dorais	327.68 \$
Nathalie Dorais (Ipad)	10.00 \$
Jean Asnong	327.68 \$
Jean Asnong (Ipad)	10.00 \$
Patricia Rachofsky	327.68 \$
Patricia Rachofsky (I ad)	10.00 \$
Marianne Cardinal	327.68 \$
Marianne Cardinal	10.00 \$
Hélène Campbell	327.68 \$
Hélène Campbell (Ipad)	10.00 \$
Stephan Duquette	327.68 \$
Stephan Duquette (Ipad)	10.00 \$
CARRA (juillet 2018)	411.35 \$
AXION (internet, tel, fax) sept 2018	263.38 \$
AXION (internet pompier) sept 2018	68.93 \$
Bell mobilité (ipad)	5.75 \$
La Capitale (ass coll sept 2018)	652.39 \$
Revenu Canada (DAS juillet 2018)	703.82 \$
Revenu Québec (DAS juillet 2018)	1 764.95 \$
Hydro-Qc (Luminaires) juillet 2018	316.18 \$
Hydro Québec (Loisirs)	45.31 \$
Visa Desjardins	156.29 \$
Visa Desjardins (essence)	130.44 \$
Visa Desjardins (formica)	<u>149.01 \$</u>
TOTAL	7 665.13 \$

Il est proposé par **Stephan Duquette**,
Appuyé par **Patricia Rachofsky**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que les dépenses incompressibles du mois d'août 2018 soient approuvées.

ADOPTÉ

2018-269 ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2018

Sonia Côté (remb km août)	16.50 \$
Desjardins Sécurité Financière (RRS) août 2018	329.30 \$
ADMQ (colloque 27-9-2018) réso 2018-124	175.00 \$
GESTIM (22-7 au 25-8- 2018)	1 173.26 \$
L'Homme & Fils	233.77 \$
Location outils SIMPLEX	32.87 \$
Municipalité St-Armand (3 ^e vers QP)	17 321.01 \$
NOPAC (collecte recyclage) août 2018	1 114.42 \$
NOPAC (collecte ordures) août 2018 extra transport	434.75 \$
NOPAC (collecte ordures) août 2018	2 865.18 \$
NOPAC (tonnage recyclage) juillet 2018 / 6.12 TM	287.10 \$
NOPAC (tonnage recyclage) août 2018 / 3.12 TM	146.37 \$
NOPAC (125 bacs ordures) réso 2018-239	11 784.94 \$

Outillage Rioux	84.24 \$
Récupération 2000 (ordures) août 2018	697.10 \$
RIGMRBM (enfouis ord.) juillet / 28.41 TM	2 246.40 \$
RIGMRBM (enfouis ord) août / 23.43 TM	1 852.63 \$
Rona	99.20 \$
Toilette portative Sanibert	143.72 \$
TOTAL	41 181.48 \$

Fête nationale rassemblée 2018 42.54 \$
 Ferme Martin Trudeau (balles de paille)

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,
 Appuyé par **Jean Asnong**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que les comptes dus au mois d'août 2018 soient acceptés et payés.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

2018-270 LETTRE AU MTQ / TRAÇAGE DES LIGNES / ROUTE 133 / DANS LA COURBE AU DÉPANNEUR

ATTENDU le nouveau pavage sur la route 133 à partir du pont et ceci jusqu'en face du 503 route 133;
ATTENDU qu'il serait urgent de faire le traçage des lignes de la chaussée pour la sécurité des usagers de la route;
ATTENDU que les couloirs de circulation sont à risque quand il n'y a pas de lignes dirigeant les véhicules;

Il est proposé par **Jean Asnong**,
 Appuyé par **Patricia Rachofsky**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Pike River demande au MTMDET (Ministère des Transports, Mobilité durable et de l'Électrification des transports) de voir dans les plus brefs délais le traçage de la chaussée pour la sécurité des usagers de la route empruntant cette route provinciale.

ADOPTÉ

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

DÉBUT : 21h53 FIN : 21h59

SUJETS

- Déneigement chemin privé

2018-271 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Patricia Rachofsky**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la séance du 10 septembre 2018 soit levée à 21h59.

ADOPTÉ

Martin Bellefroid

Martin Bellefroid, maire

Sonia Côté

Sonia Côté, directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Sonia Côté, directrice générale certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance du **10 septembre deux mille dix-huit** sont effectuées.

Sonia Côté

Sonia Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Martin Bellefroid, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid

Martin Bellefroid, maire